

Valeur d'une preuve supplémentaire : quand une nouvelle dégustation mérite-t-elle son coût ?

Protocole de recherche proposé par Ahmad Issam Maadarani

Official article information

Article author Ahmad Issam Maadarani	Article number 8320	 Scan to verify the article
Article code —	Protection number —	
Reference —		

Par Ahmad Issam Maadarani

Le projet sélectionne un examen supplémentaire susceptible de modifier une décision non résolue, au lieu de répéter les dégustations sans objectif. Il distingue une information nouvelle du réconfort apporté par un autre avis. Ce cadre peut étudier l'efficacité des procédures, mais ne crée aucune compétence nouvelle et ne justifie pas un changement de règles pendant une compétition.

1. Contexte de la décision

La cohérence et ses mesures en évaluation sensorielle ont déjà été étudiées, notamment dans une version préliminaire de Sipos et ses collègues [5]. Elles ne déterminent pas automatiquement quel examen demander maintenant. La contribution proposée relie ce choix à un point précis de la décision, en consignant effet et coût. Redéguster n'est pas un

remède universel : cela peut reproduire la même limite ou introduire un état différent de l'aliment.

2. Définir le cas non résolu

Imaginons deux juges en désaccord sur l'étendue du ramollissement d'une base. L'un a prélevé au bord, l'autre au centre. La question est de savoir si l'emplacement explique la différence, non qui possède le plus d'expérience. Prévoir trois résultats possibles : différence spatiale claire, proximité dans une limite pratique, ou incertitude persistante. Définir leurs conséquences avant de voir le nouvel échantillon.

3. Comparer les procédures possibles

On peut redéguster au même endroit, prélever ailleurs, consulter le registre de service ou demander une évaluation indépendante. Ces démarches ne sont pas équivalentes. Un registre renseigne sur le temps sans démontrer la texture ; un autre juge peut recevoir une autre portion. Définir coûts de temps, matières et retard, en excluant les procédures interdites. Comparer la valeur informative à contraintes égales, et non sous une autorité sans limites.

4. Étudier la procédure

Créer des cas d'entraînement documentés au lieu d'expérimenter des règles non annoncées sur une vraie compétition. Répartir les cas entre procédures précisées, recueillir une décision initiale puis une décision après l'information, avec motifs du changement. Réserver si possible de nouveaux cas à la validation. Représenter rapidement le même cas peut provoquer un souvenir ; examiner ordre et répétition sans traiter les réponses successives comme décisions indépendantes.

5. Définir la valeur de l'information

La variable principale peut être la réduction des erreurs par rapport à une référence opérationnelle justifiée, ou moins de décisions non résolues sans hausse de confiance erronée. Qualifier une décision d'erronée exige une référence défendable, pas seulement une majorité. Sans référence adéquate, examiner qualité du raisonnement et complétude des preuves selon des descriptions annoncées. Une décision modifiée n'est pas

nécessairement meilleure, et la confiance ne prouve pas l'exactitude.

6. Éviter l'arrêt sélectif

Définir avant l'essai les règles de poursuite et d'arrêt, avec un plafond de procédures. Répéter jusqu'au résultat souhaité modifie l'inférence. Une analyse statistique séquentielle demande un dispositif approprié, et non la répétition d'un test prévu pour un effectif fixe. Ce texte ne fournit ni seuil universel ni calcul de puissance prêt à l'emploi. Adapter l'arrêt à la question, aux ressources et au type d'erreur acceptable.

7. Limites d'usage

Un examen utile dans un cas peut ne pas l'être dans un autre. Le délai peut transformer l'aliment, de sorte que la décision ne concerne plus l'échantillon initial. Décrire la valeur de chaque procédure dans les cas étudiés et conserver les résultats non résolus. L'apport de référence est une méthode justifiable pour demander une preuve ou s'arrêter, avec ses implications d'équité. Elle n'impose aucune redégustation hors des règles annoncées.

8. Références et limites d'utilisation

Les références soutiennent le contexte indiqué. Protocoles proposés et cas hypothétiques ne sont pas des résultats attribués à ces études.

[S] Sipos, L., Ágoston, K. C., Biró, P., Bozóki, S., & Csató, L. (2023). How to measure consumer's inconsistency in sensory testing?. Version préliminaire, arXiv:2312.08141. <https://arxiv.org/abs/2312.08141>

Usage : résumé de la version préliminaire ; ce lien n'établit pas un statut de revue par les pairs.

9. Une fiche de travail concise

Champ	Question de révision	À consigner
Incertitude	Quelle question exige une preuve ?	Point de décision et résultats possibles.
Examen	Teste-t-il cette question ?	Procédure, coût et compétence.

Champ	Question de révision	À consigner
Arrêt	Quand arrêter ?	Règle préalable, pas recherche du résultat souhaité.

Citation proposée : Maadarani, Ahmad Issam (2026). « Valeur d’une preuve supplémentaire : quand une nouvelle dégustation mérite-t-elle son coût ? » Article méthodologique, version 1.0.

© 2026 Ahmad Issam Maadarani. Tous droits réservés, sous réserve des exceptions légales applicables.



IUOAMC
International Union Of
Arab Master Chefs